



AMOPA®

Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

Section de l'Isère

CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2021

Le talent de la parole

Notre section AMOPA® de l'Isère a institué un tel concours il y a maintenant sept ans, à l'intention des lycéens des classes de première et terminale (toutes séries), dans l'esprit défini ci-dessous. La récente réforme du Bac, prévoyant un « grand oral », nous a confortés dans notre désir de permettre aux lycéens de montrer tout leur talent et nous a incités à poursuivre notre action en ce sens auprès d'eux. Nous avons déjà eu auparavant des participations des plus remarquables, malheureusement, la session 2020 dû être annulée, du fait de la pandémie. Nous espérons pouvoir de nouveau organiser ce concours en 2021 et, sous toutes réserves évidemment à ce jour, voici ce que nous proposons :

1. Pour tous les nouveaux candidats (donc actuellement en classe de 1ère ou de Terminale), nous les invitons à participer selon le schéma que nous avons défini l'an dernier :

« Vous avez à cœur de présenter un projet, promouvoir un objet /un livre /une idée...etc., défendre une cause, condamner un comportement... Vous êtes libre du choix de votre intervention.

Seule contrainte : vous plier au règlement du concours (§ II ci-dessous) » ;

2. Pour les candidat(e)s inscrit(e)s en 2020 et qui n'ont donc pu participer, nous leur proposons soit de s'inscrire à nouveau en gardant le thème qu'ils ou elles avaient alors choisi, soit de le faire avec le choix d'un nouveau thème. Nous sommes en effet sensibles aux efforts de préparation qui ont pu être faits et n'ont pu recevoir de reconnaissance.

I. Esprit du concours et attentes du jury

Ce concours a pour objectif de valoriser les aptitudes orales, de mettre en valeur des qualités qui vont servir aux jeunes d'aujourd'hui dans la poursuite de leur projet personnel, tout en montrant au jury qu'ils sont sensibles à notre ambition de Défendre et Illustrer le langage et la culture. Nous serons donc attentifs :

- A la qualité de « l'invention » : la capacité du candidat à trouver des idées étayant son propos de manière pertinente, à puiser dans sa culture générale pour l'illustrer, à faire preuve de créativité, voire d'originalité

- A la qualité de la « disposition » : le souci de rigueur qu'il aura mis à organiser ses idées en construisant son discours, en les développant dans une argumentation logique, claire, convaincante

- Bien sûr, à ce qu'on appelle aujourd'hui « la maîtrise de la langue » (jadis, « l'élocution ») : non seulement la correction (convenance du niveau de langue, clarté et pureté du langage), mais aussi l'élégance, l'agrément, voire l'éclat, l'art qu'aura mis le candidat à faire valoir sa pensée par le choix des mots et leur arrangement, par l'emploi de figures judicieuses et opportunes - en un mot le style

- A la maîtrise du langage corporel (la combinaison aisée et harmonieuse des effets de voix, de physionomie et de gestes)

- A la « mémoire » : un candidat le nez plongé dans ses notes ne peut espérer être évalué comme un autre qui aura toutes ses idées, son plan, ses références en tête et regardera le jury...

- Enfin -cela va de soi mais il vaut mieux le préciser- à la présentation générale du candidat.

II. Modalités de participation

Le concours aura lieu en avril (en-dehors de la période des vacances scolaires de printemps) ou en mai 2021, à une date qui sera opportunément communiquée aux candidat(e)s, en fonction de la situation sanitaire du moment et du nombre de candidats inscrits, un mercredi après-midi, dans un lycée grenoblois.

L'inscription préalable est obligatoire, dans les délais fixés (voir formulaire joint). Chaque candidat recevra en temps voulu une convocation comportant l'heure de son audition. Aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.

La durée de la prestation est fixée à **15** minutes (la maîtrise du temps est donc capitale).
Au terme de l'exposé, le candidat pourra avoir à répondre brièvement à une ou deux questions du jury.
Choix de l'intervention : Le candidat dispose du libre choix de son intervention. Il devra néanmoins fournir au moment de son inscription **une notice d'une dizaine de lignes** dans laquelle il précisera le thème de son intervention et la posture qu'il compte adopter (présenter, défendre, récuser, ...etc).

III. Montant et remise des Prix

A l'issue des auditions, le jury délibère et établit un classement (Premier Prix, Second Prix, Premier Accessit, Second Accessit...). En fonction du nombre des récompenses décernées par le jury et des ressources financières mobilisables, le Bureau, sur proposition du président après avis du trésorier, arrête le montant de chaque récompense et le président remet ou adresse un chèque à chaque lauréat titulaire d'un compte bancaire ou à défaut une carte-cadeau. **A titre purement indicatif**, le montant d'un Premier Prix ou Prix unique était ces dernières années de 250€, celui d'un Premier Accessit de 150€.

AMOPA®-ISÈRE

70 bd Franklin-Roosevelt – 38500 Voiron – Courriel : amopa38.president@orange.fr
Tél. président : 04 76 91 14 17 / 06 82 91 72 36



**Association des Membres de l'Ordre des
Palmes Académiques**

CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2021

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A RENVoyer IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 27 FÉVRIER 2021

A

**M. J.C. MEURANT,
Président de L'AMOPA-ISÈRE
70 Boulevard Franklin-Roosevelt
38500 VOIRON**

Je soussigné(e),

..... (nom)(prénom)

Établissement :

Classe :

Adresse personnelle :

Tél. :

Adresse e-mail (merci de veiller à la lisibilité de cette adresse) :

**Demande mon inscription au concours d'éloquence 2021 de l'AMOPA® de l'Isère.
Je joins ma notice de présentation, conformément au règlement (cf § II, modalités de
participation).**

**J'ai bien noté que je recevrai en temps voulu une convocation comportant l'heure de mon
audition et qu'aucun retard de présentation devant le jury ne sera possible.**